



Sous-comité des relations du travail  
**Personnel enseignant – Formation professionnelle**

**Projet de procès-verbal**

Rencontre du : 19 mai 2022 à 13 heures

Lieu : Rencontre virtuelle - Teams

Membres :

Pour le centre de services scolaire:

Jérôme Carette  
Rémi Dufour  
Frédéric Morin  
Julie Truchon

Pour le syndicat :

Joël Gagné  
Jessika Julien  
Éric Paradis  
Sophie Sénéchal

Membre (s) absent (s) : Manon Lepage

NO	SUJETS	CONTENUS, DISCUSSIONS, MODIFICATIONS, ARGUMENTS	DÉCISION
1.	<b>MOT DE BIENVENUE</b>	<p>M. Jérôme Carette souhaite la bienvenue aux membres du comité.</p> <p>M. Frédéric Morin est en remplacement de Mme Manon Lepage.</p>	
2.	<b>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>	<p>L'ordre du jour est le suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Bienvenue ;</li> <li>2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;</li> <li>3. Lecture et acceptation du procès-verbal du 2 novembre 2021;</li> <li>4. Besoins et excédents d'effectifs FP 2022-2023 (P);</li> <li>5. Calendrier scolaire 2022-2023 (P);</li> <li>6. Organisation scolaire 2022-2023 (P-S);</li> <li>7. Formation accélérée (en santé) (S);</li> <li>8. Affaires nouvelles: <ol style="list-style-type: none"> <li>8.1</li> </ol> </li> <li>9. Levée de la rencontre</li> </ol>	<p>M. Frédéric Morin propose l'acceptation de l'ordre du jour après avoir ajouté :</p> <p>8.1 Gestion de la tâche 2022-2023 (S).  Accepté à l'unanimité.</p>
3.	<b>ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2022</b>	<p>Suivant le principe amorcé lors des autres Comités des relations du travail, il n'y aura pas de lecture du procès-verbal, mais un survol est fait afin d'effectuer des suivis si nécessaire.</p> <p><b>Suivis :</b></p> <p><b>3. 8. Poste réguliers – Plancher d'emploi</b></p> <p>Il y a des contrats qui ont été ajoutés, mais ils ont été octroyés en formation générale des adultes.</p>	<p>Mme Jessika Julien propose l'adoption du procès-verbal.  Accepté à l'unanimité.</p>
4.	<b>BESOINS ET EXCÉDENTS D'EFFECTIFS FP 2022-2023</b>	<p>Mme Julie Truchon présente le document des excédents d'effectifs dans lequel il est mentionné qu'il y a maintien de 3 mises en disponibilité</p>	

		<p>annoncées pour 2022-2023 soit : en agriculture, en fabrication mécanique et en coiffure.</p> <p>M. Rémi Dufour précise qu'il y a une augmentation des inscriptions en agriculture et en coiffure, mais que pour l'instant les mises en disponibilité sont maintenues. M. Dufour se dit optimiste pour le départ de ces deux cours.</p> <p>M. Jérôme Carette mentionne que les avis d'intention de mises en disponibilité seront transmis avant le 1<sup>er</sup> juin <del>dernier</del>, mais que s'il y avait départ des groupes, même tardif, le personnel enseignant sera avisé de l'annulation de celles-ci.</p> <p>Il est souligné que c'est la première fois qu'il y a une mise en disponibilité pour le cours d'agriculture et que des efforts de recrutement sont faits et que le cours peut démarrer avec un peu moins de 12 élèves.</p>	
5.	<b>CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023</b>	<p>Le calendrier scolaire adopté est déposé. Celui-ci intègre les différents calendriers de paie ainsi que les journées pédagogiques.</p> <p>M. Éric Paradis souligne que le calendrier scolaire indique des journées tempêtes différentes que celles déterminées au secteur des jeunes. M. Rémi Dufour mentionne que l'arrimage entre les journées tempêtes au secteur des jeunes et celles de la formation professionnelle n'est pas obligatoire. Néanmoins, il y a un désir de s'arrimer puisque des élèves de la formation professionnelle sont parfois des parents. Il donne des précisions sur la distribution des journées pédagogiques.</p> <p>M. Éric Paradis mentionne que l'Entente nationale comporte deux journées pédagogiques dont le contenu est déterminé par le personnel enseignant. Au secteur des jeunes, ce sont les journées tempêtes qui ont été ciblées. Il demande si c'est la même situation en formation</p>	

		<p>professionnelle soit que les 2 journées tempêtes soient réservées au personnel enseignant.</p> <p>M. Joël Gagné mentionne que le choix des journées pédagogiques dans certains calendriers pourrait être non facilitant pour les élèves ayant des enfants qui fréquentent le secteur des jeunes. M. Dufour répond que la répartition des journées pédagogiques a été traitée en CPPE et qu'il y a eu consensus.</p> <p>M. Frédéric Morin mentionne qu'à certains moments, il est bien que les journées pédagogiques ne soient pas en même temps que le secteur des jeunes. Il cite en exemple le 4 novembre, date du Salon Exploration. Il mentionne que c'est le personnel enseignant qui fait le mieux la promotion des programmes dans lequel il enseigne. Un travail pourrait être effectué dans le futur pour favoriser un meilleur arrimage entre les secteurs.</p> <p>M. Jérôme Carette rappelle que lorsqu'il y a des changements de calendrier de paie pour du personnel enseignant, il peut y avoir chevauchement au niveau de la paie pour la première année. Il mentionne à M. Dufour que le sujet pourrait être amené en CPPE. M. Dufour confirme qu'il inscrira le point au CPPE.</p>	
6.	<b>ORGANISATION SCOLAIRE 2022-2023</b>	<p>M. Rémi Dufour indique que les inscriptions vont bien présentement sauf pour les 3 secteurs mentionnés précédemment.</p> <p>M. Frédéric Morin mentionne que l'embauche d'une ressource en marketing web a été bénéfique au niveau des inscriptions depuis son arrivée.</p> <p>M. Dufour mentionne qu'il y a une augmentation des inscriptions par rapport à l'an passé, ce qui n'est pas le cas de tous les centres de formation</p>	

		<p>professionnelle de la région et qu'un montant de 150 000 \$ a été investit cette année pour la promotion.</p> <p>Il fait un compte rendu du nombre d'élèves pour chacune des spécialités et souligne qu'il y a une cinquantaine d'élèves internationaux inscrits et que sans eux, ce sont certains départs de groupes qui ne pourraient avoir lieu.</p> <p>C'est un total de 244 élèves qui sont admis présentement pour l'an prochain. Il pourrait y en avoir jusqu'à 337 en incluant ceux qui sont en attente pour une raison ou une autre. Mme Sophie Sénéchal demande des précisions sur les listes d'attente. M. Dufour mentionne que c'est majoritairement pour des documents manquants à leur demande d'admission que les élèves s'y trouvent. Il ajoute que la priorité est donnée selon l'ordre d'inscription sans égard à leur lieux de résidence. M. Morin souligne que pour les élèves internationaux, les délais sont extrêmement longs et que le processus peut durer jusqu'à 6 mois, mais qu'il y a équité envers tous les élèves, autant les élèves internationaux que les québécois. L'accueil des élèves internationaux comporte un certain défi.</p>	
7.	<b>FORMATION ACCÉLÉRÉE (EN SANTÉ)</b>	<p>M. Éric Paradis demande d'obtenir le portrait actuel des deux formations qui se donnent en accéléré au secteur santé soit : l'agent de bureau et le SASI. Il demande des informations sur les inscriptions et le déroulement de la formation lors de la saison estivale. M. Rémi Dufour mentionne qu'il y a eu de nombreuses problématiques à la suite de l'annonce de ces formations en mode accéléré. Dans notre centre, il y a actuellement une douzaine de personnes qui sont toujours en formation, mais qu'il y a eu des abandons.</p> <p>Pour les agents de bureau, 21 personnes se sont inscrites et 19 personnes ont diplômé. Cette formation est plus facile que le programme SASI. Il est possible qu'elle se donne à nouveau l'an prochain, mais sans incitatif monétaire pour les élèves.</p>	

		<p>M. Paradis souligne que pour SASI, il y a eu un impact sur le personnel enseignant qui était en poste. M. Dufour répond que non puisqu'il y a eu embauche de nouveaux enseignants et que d'autres ont acceptés de modifier leur horaire.</p> <p>M. Joël Gagné mentionne que lors d'un Colloque organisé par la FSE, ils ont reçu l'information que le passage de 22 à 14 mois des formations en accélérées étaient presque irréalisables sans diminuer le niveau des compétences.</p> <p>Mme Sophie Sénéchal indique que la même situation a été vécue dans l'ensemble des CIUSSS. Elle déplore que les enseignants n'ont pas été consultés lors du recrutement des élèves. Certains élèves ont vu la bourse octroyée à la fin de la formation comme un incitatif. Ils n'étaient pas bien préparés et ont trouvés que la formation était très rapide. Elle mentionne également que le personnel enseignant embauché à taux horaire a demandé beaucoup d'accompagnement par le personnel régulier et que lors de la période estivale, ce sont eux qui assureront la formation des élèves.</p> <p>M. Morin rappelle le contexte pandémique qui a amené à une telle situation et qui a créé une certaine pression autant sur les enseignants que sur l'organisation scolaire. Il souligne également qu'il pense que le gouvernement se réajustera dans l'avenir si une telle situation se reproduisait. M. Dufour confirme les dires de M. Morin. M. Paradis indique que les instances syndicales font des représentations auprès du Ministère et espère qu'au sein des centres de services scolaire il en est de même.</p> <p>M. Jérôme Carette souligne que la situation a été dénoncée par des centres de services scolaires lors des premières rencontres qui ont eu lieu à la suite</p>	
--	--	--	--

		des annonces gouvernementales et que pour l'instant, il n'y a pas d'autres formations en mode accéléré de prévues.	
<b>8.</b>	<b>AFFAIRES NOUVELLES</b>		
<b>8.1</b>	<b>GESTION DE LA TÂCHE 2022-2023</b>	<p>M. Éric Paradis mentionne que la gestion de la tâche sera modifiée lors de la prochaine année scolaire. Seules les activités récurrentes devront être inscrites à l'horaire. Il souligne qu'il devrait y avoir une rencontre d'échanges à ce propos dès la rentrée 2022-2023.</p> <p>M. Jérôme Carette a reçu les grandes lignes du guide conjoint concernant la FGA et la FP la semaine dernière. Il mentionne que le changement est moins grand qu'au secteur des jeunes puisque l'annualisation de la tâche est déjà existante au secteur des adultes. Il ne sait pas si les outils tels Toscanet et GPI seront mis à jour, puisque ce ne sont pas actuellement des dossiers prioritaires à la GRICS. Il y aura probablement un travail local à effectuer.</p> <p>M. Rémi Dufour mentionne qu'il y aura des consultations sur la tâche qui seront effectuées, mais souligne que le processus concernant les heures pour les comités se fait déjà en toute transparence et en collaboration avec les enseignants de chacune des spécialités.</p> <p>M. Carette souligne que le défi de la gestion de la tâche sera plutôt au niveau de l'horaire soit : le 30 heures versus le 32 heures et que le défi sera plus grand au secteur des jeunes qu'au secteur des adultes.</p>	
<b>10.</b>	<b>LEVÉE DE LA RENCONTRE</b>	La rencontre est levée à 14h05.	Mme Jessika Julien Propose la levée de la rencontre.

			Accepté à l'unanimité.
--	--	--	------------------------

Joël Gagné, secrétaire

---

Monsieur Éric Paradis, président  
Syndicat de l'enseignement du Lac-St-Jean (CSQ)

---

Monsieur Jérôme Carette, directeur  
Service des ressources humaines